

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 octobre 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je sou mets à votre agrément diverses propositions de modifications des crédits ouverts pour l'exercice 1999 qui s'équilibrent par elles-mêmes.

En effet, les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres sont des décisions modificatives augmentant ou réduisant d'un montant égal les prévisions de recettes ou de dépenses. Ces dernières vous sont toujours soumises puisqu'elles modifient le volume budgétaire. Dans la mesure où les crédits votés au budget le sont par chapitre, seuls les virements d'un chapitre à l'autre ou ceux touchant aux subventions allouées vous sont soumis.

Le budget a été voté par nature et les chapitres sont constitués des comptes à deux chiffres à l'exception des comptes 60, 61, 62 sauf 621, 637 et 713 qui forment le chapitre 011 "charges à caractère général" et des comptes 621, 63, 631 et 633 qui forment le chapitre 012 "charges de personnel".

**- Budget principal - Section de fonctionnement -**

Les admissions en non-valeur proposées par la Trésorerie principale s'élèvent, cette année, à 1,541 MF. Ce montant s'explique pour 1,086 MF par les impayés de loyers de la brasserie Les Flamandes du centre d'échange de Lyon Perrache. Le financement de ces créances irrécouvrables est assuré par un redéploiement des crédits (0,541 MF) et un prélèvement sur les dépenses imprévues de 1 MF (renvoi n° 1).

Des conclusions du groupe de travail sur la taxe professionnelle unique et la solidarité entre les communes du Grand Lyon, il ressort que la répartition de la dotation de solidarité serait améliorée en portant l'enveloppe à 19 MF, soit 1 MF de plus que l'inscription prévue au budget primitif 1999. Cette augmentation pourrait être absorbée par un ajustement des crédits ouverts sur le poste des subventions (renvoi n° 2).

A l'occasion de l'aménagement de la rue Orsel et du square de la Résistance à Oullins, une recette de l'état de 0,650 MF a été prévue sur l'exercice. Compte tenu du décalage prévisible de l'encaissement de cette recette sur le prochain exercice, il est proposé d'annuler l'inscription budgétaire erronée (renvoi n° 3).

**Exercice 1999 - budget principal - section de fonctionnement (en F) - décisions modificatives - tableau n° 1**

Dépenses		Recettes	
Imputations	Montants	Imputations	Montants
renvoi n° 1			
compte 654 000 fonction 01	+ 1 541 504,27		
compte 622 800 fonction 020	- 541 104,27		
compte 022 000 fonction 01	- 1 000 400,00		

renvoi n° 2			
compte 739 300 fonction 01	+ 1 000 000,00		
compte 657 130 fonction 020	- 1 000 000,00		
renvoi n° 3			
compte 622 800 fonction 020	- 650 000,00	compte 747 180 fonction 822 opération 0354 Oullins rue Orsel et square de la Résistance	- 650 000,00

#### - Budget principal - Section d'investissement -

Afin d'optimiser les taux de consommation des crédits d'investissement à la clôture comptable 1999, un certain nombre de mouvements vous sont soumis, modifiant la destination des crédits ou corrigeant leur montant.

Pour les lignes relevant de la politique d'aménagement des espaces publics, il vous est demandé votre accord pour le réajustement des inscriptions relatives aux travaux effectués pour le compte des communes (compte 458). La délibération du conseil en date du 8 juillet 1999 entérine le principe de la modification des contributions financières de certaines villes, au vu des dépenses réalisées par la communauté urbaine de Lyon pour les équipements communaux. A ce titre, des corrections sont proposées sur les comptes de tiers correspondant, en dépenses et en recettes, relatifs aux places Jean Jaurès à Pierre Bénite (+ 0,132 MF), Fernand Lacroix à Rochetaillée sur Saône (+ 0,055 MF) et Roger Salengro à Saint Fons (- 0,53 MF). Compte tenu de l'appel d'offres infructueux pour la place François Millou à Sainte Foy lès Lyon, la construction des ouvrages communaux est reportée à l'an prochain. Les crédits ouverts sont donc à annuler pour la somme de 0,15 MF. L'ensemble des écritures évoquées figure au renvoi n° 4.

Pour l'exercice en cours, il est possible d'encaisser la moitié de la participation du constructeur, pour les équipements publics du plan d'aménagement d'ensemble Thiers à Lyon 6°, à savoir 1,3 MF. Pour réaliser cette recette, une inscription complémentaire de 0,90 MF doit être prévue dès maintenant. En dépenses, la contrepartie peut être en partie affectée à des frais d'acquisition foncière dans le cadre de la ZAC "Roosevelt" à Vaulx en Velin (0,37 MF). Le solde abonde le crédit de sûreté budgétaire (renvoi n° 5).

Des écritures vous sont également présentées pour enregistrer l'acquisition, à titre gratuit, d'un tènement à Pierre Bénite au lieu-dit " Yvours sud ", d'une valeur de 0,045 MF, cédé par la Commune et intégré dans le périmètre de la ZAC (renvoi n° 6).

Depuis 1998, la Communauté urbaine a engagé une opération de requalification des espaces extérieurs du quartier de la Thibaude à Vaulx en Velin, dans le cadre de ses interventions pour le développement social des quartiers. Une partie des travaux relève des compétences de la commune et, à ce titre, les dépenses correspondantes sont imputées au compte de tiers 458 127. La réalisation opérationnelle de ces aménagements suppose que le crédit évoqué soit aujourd'hui réabondé de 4,95 MF. Plusieurs lignes disponibles subsistent et permettent d'alimenter l'opération de Vaulx en Velin pour les montants suivants :

- 3,36 MF du parc de Gerland à Lyon 7°,
- 0,54 MF du DSU le Champlong à Saint Genis Laval,
- 0,45 MF du DSU Saint Jean à Villeurbanne,
- 0,31 MF de la gestion de proximité dans les DSU,
- 0,28 MF du DSU Parilly à Bron.

Les crédits disponibles du parc de Gerland financent également les travaux de voirie dans le cadre du mandat de travaux pour le quartier Montchaud Lénine sud à hauteur de 1,3 MF.

Par ailleurs, les crédits restants sur le projet Saint-Jean à Villeurbanne permettent le versement d'une avance de 0,50 MF pour le mandat relatif au DSU ville nouvelle de Rillieux la Pape, et 0,50 MF sont annulés en dépenses et en recettes sur le compte d'avances 238 100 pour tenir compte du décalage de l'opération sur l'année 2000. Une proposition de mouvement de 0,010 MF permet le réajustement des prévisions entre les comptes 23 "immobilisations en cours" et 458 "opérations sous mandat" ouverts pour le DSU le Champlong (renvoi n° 7).

3,37 MF constituent d'autres propositions de transfert de crédits entre les comptes d'immobilisations 20, 21 et 23. Parmi ces écritures, plusieurs changements d'opérations sont identifiés : l'un de 1,4 MF finance l'achat de silos pour la nouvelle campagne de collecte sélective qui démarre sur l'agglomération, à partir de la dépense pour les travaux du boulevard urbain ouest de Saint Genis Laval ; un autre abonde de 1,19 MF la ligne pour l'acquisition du foncier nécessaire à la réalisation du boulevard scientifique de Lyon 7°, ceci à partir d'un disponible sur l'opération quartier de la gare à Lyon 9° (renvoi n° 8).

Des annulations partielles de titres constituent pour 0,12 MF les dernières propositions pour cette section (renvoi n° 9).

L'ensemble des écritures qui a été détaillé précédemment diminue le montant des inscriptions d'investissement de 0,05 MF.

**Exercice 1999 - budget principal - section d'investissement - décisions modificatives - tableau n° 2**

Dépenses		Recettes	
Imputations	Montants	Imputations	Montants
renvoi n° 4 compte 458 106 fonction 823 opération 0153 Pierre Bénite place Jean Jaurès	+ 132 000,00	compte 458 206 fonction 823 opération 0153 Pierre Bénite place Jean Jaurès	+ 132 000,00
compte 458 103 fonction 823 opération 0150 Rochetaillée sur Saône place Fernand Lacroix	+ 55 000,00	compte 458 203 fonction 823 opération 0150	+ 55 000,00
compte 458 116 fonction 823 opération 0157 Saint Fons place Roger Salengro	- 530 000,00	compte 458 216 fonction 823 opération 0157	- 530 000,00
compte 458 144 fonction 823 opération 0392 Sainte Foy lès Lyon place François Million	- 150 000,00	compte 458 244 fonction 823 opération 0392	- 150 000,00
renvoi n° 5 compte 211 800 fonction 824 opération 0073 travaux primaires ZAC conventionnées	+ 365 998,75	compte 134 300 fonction 824 opération 0084 Lyon 6° ZAC "Thiers"	+ 900 000,00

compte 020 000 fonction 01	+ 534 001,25		
renvoi n° 6			
compte 211 800 fonction 824 opération 0073	+ 45 500,00	compte 132 800 fonction 824 opération 0073	+ 45 500,00
renvoi n° 7			
compte 231 510 fonction 824 opération 0272 Villeurbanne DSU Saint Jean	- 452 833,00		
compte 458 146 fonction 824 opération 0046 Bron Parilly DSU	- 276 777,00		
compte 458 157 fonction 824 opération 0452 gestion de proximité DSU	- 312 110,47		
compte 458 133 fonction 824 opération 0265 Lyon 7° parc de Gerland	- 3 363 000,00		
compte 458 127 fonction 824 opération 0060 Vaulx en Velin DSU	+ 4 404 720,47		
compte 458 133 fonction 824 opération 0265 Lyon 7° parc de Gerland	- 1 300 000,00		
compte 458 128 fonction 824 opération 0061 Vénissieux DSU	+ 1 300 000,00		
compte 238 100 fonction 824 opération 0269 Saint Genis Laval DSU Champlong	- 549 400,00		
compte 458 129 opération 0269 compte 458 127 fonction 824 opération 0060	+ 10 983,87  + 538 416,13		

compte 458 150 fonction 824 opération 0272	- 500 000,00	compte 238 100 fonction 824 opération 0272	- 500 000,00
renvoi n° 8			
compte 231 510 compte 212 100 fonction 822 opération 0029 Tassin la Demi Lune Professeur Deperret	- 50 000,00 + 50 000,00		
compte 231 510 fonction 822 opération 0027 boulevard Ouest Saint Genis Laval	- 1 400 000,00		
compte 215 782 fonction 812 opération 0100 collecte sélective	+ 1 400 000,00		
compte 231 510 compte 215 110 fonction 822 opération 0376 fonds initiative communale	- 25 000,00 + 25 000,00		
compte 231 320 compte 203 100 fonction 824 opération 0195 Lyon 3° Moncey Paul Bert	- 506 470,00 + 506 470,00		
compte 231 510 fonction 824 opération 0316 Lyon 9° Vaise Gare	- 1 392 373,80		
compte 211 800 fonction 824 opération 0264 Lyon 7° boulevard scientifique	+ 1 185 373,80		
compte 218 400 compte 215 830 fonction 020 opération 0114 mobiliers matériels	+ 175 000,00 + 2 000,00		
compte 211 800 fonction 824 opération 0340 Lyon 8° friches industrielles	+ 30 000,00		

renvoi n° 9			
compte 020 000 fonction 01	- 100,00		
compte 458 200 fonction 824 opération 0097 acquisitions foncières/tiers	+ 100,00		
compte 020 000 fonction 01	- 118 726,15		
compte 132 100 fonction 824 opération 0052 Lyon 9° DSU Duchère	+ 118 726,15		

#### - Mouvements interbudgétaires -

L'aménagement du carrefour Bouchut-Garibaldi à Lyon 3° nécessite un complément de crédits de 76 kF pour les déviations de réseaux d'eau et d'assainissement. La prévision existante dans le budget principal doit être transférée dans les budgets annexes, 65 kF pour l'assainissement et 11 kF pour les eaux, dans le cadre de l'opération secteur Part-Dieu.

Les travaux primaires d'assainissement à Chassieu le Raquin s'élèvent à 114 kF. Les crédits inscrits dans le budget principal, sur l'opération schéma de l'urbanisme commercial, peuvent être transférés dans les budgets annexes pour l'opération revitalisation des centres.

Le virement de la section de fonctionnement du budget principal est diminué de 190 kF (renvoi n° 10).

Le projet d'aire d'accueil pour les gens du voyage, à Rillieux la Pape, est provisoirement suspendu. Les crédits destinés à réaliser l'adduction d'eau et l'assainissement de ce projet (810 kF) doivent être réintégrés dans le budget principal pour l'exercice 1999 et affecté au versement de la participation au bilan de la ZAC "des Pesselières" à Mions, opération 0418 (renvoi n° 11).

#### Exercice 1999 - mouvements interbudgétaires - décisions modificatives - tableau n° 3

Recettes		Dépenses	
Imputations	Montants	Imputations	Montants
renvoi n° 10			
<i>budget principal</i>			
compte 231 510 fonction 824 opération 206 opération 202	+ 76 460,00 + 113 960,00	compte 021 000 fonction 01	- 190 420,00
compte 023 000 fonction 01	- 190 420,00		
compte 657 150 fonction 811 opération 206 opération 203	+ 76 640,00 + 113 960,00		

<i>budget des eaux</i>			
opération 0206 compte 238 511	+ 13 820,76	opération 206 compte 131 200 compte 238 511	+ 11460,00 + 2 360,76
compte 276 200	+ 2 360,76	compte 276 200	+ 2 360,76
<i>budget de l'assainissement</i>			
compte 238 510 opération 206 opération 203	+ 65 000,00 + 113 960,00	compte 131 200 opération 206 opération 203	+ 65 000,00 + 113 960,00
renvoi n° 11			
<i>budget de l'assainissement</i>			
compte 238 510 opération 0451	- 780 000,00	compte 131 200 opération 0451	- 780 000,00
<i>budget des eaux</i>			
opération 0451 compte 238 511 compte 276 200	- 36 180,00 - 6 180,00	opération 0451 compte 131 200 compte 238 511 compte 276 200	- 30 000,00 - 6 180,00 - 6180,00
<i>budget principal</i>			
compte 657 150 fonction 811 opération 0451 compte 657 210 fonction 824 opération 0418	- 810 000,00 + 810 000,00		

**- Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe -**

Les cessions de terrains, ZAC "du Dauphiné", à Lyon 3°, à la SCI du Rhône s'élèvent à 5,5 MF. La prévision initiale n'était que de 1,65 MF. Il convient de réajuster cette prévision de 3,85 MF aussi bien en recettes qu'en mouvements d'ordre nécessaires à la gestion des stocks (comptes 713 550 et 355 500).

**Exercice 1999 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - décisions modificatives - tableau n° 4**

Recettes		Dépenses	
Imputations	Montants	Imputations	Montants
opération 90 compte 713 550 compte 355 500	+ 3 850 000,00 + 3 850 000,00	opération 90 compte 701 500 compte 355 500	+ 3 850 000,00 + 3 850 000,00

**- Budget annexe de l'assainissement -**

En raison de retards pris dans les travaux et pour tenir compte des glissements nécessaires sur les exercices suivants de plusieurs chantiers, des dépenses doivent être annulées ainsi que les aides et subventions de l'Agence de l'eau qui sont attribuées en fonction de l'avancement des travaux. La modernisation de la station à Pierre Bénite est diminuée de 2 MF et la recette de 0,5 MF. Pour diverses stations, la diminution de dépenses est de 1,4 MF, celle des recettes de 2,03 MF. Le programme des réseaux est diminué de 1 MF et de 1,2 MF en recettes. Pour la station de Jonage, les travaux sont baissés de 0,150 MF et les recettes de 0,120 MF. Au total, la prévision est diminuée de 4,550 MF tant en dépenses qu'en recettes.

**Exercice 1999 - budget annexe de l'assainissement - décisions modificatives - tableau n° 5**

Dépenses		Recettes	
Imputations	Montants	Imputations	Montants
compte 238 310		compte 131 810	
opération 0121	- 500 000,00	opération 0121	- 600 000,00
opération 0125	- 2 000 000,00	opération 0122	- 200 000,00
opération 0126	- 150 000,00	opération 0126	- 120 000,00
		opération 0129	- 580 000,00
compte 238 320		compte 131 820	
opération 0121	- 900 000,00	opération 0122	- 300 000,00
opération 0122	- 1 000 000,00		
		compte 168 110	
		opération 0121	- 1 430 000,00
		opération 0122	- 700 000,00
		opération 0125	- 500 000,00
		opération 0128	- 120 000,00

**B - Propose** de délibérer comme suit ;

Vu lesdites décisions modificatives ;

Vu sa délibération en date du 8 juillet 1999 ;

Où l'avis de sa commission finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** les décisions modificatives ci-dessus.

**2° - Modifie** et complète l'état des subventions par les fonds à verser :

- 199 955 F à l'OPAC du Rhône pour la participation au bilan de la ZAC "du Centre" à Oullins,
- 86 791 F à l'OPAC de Villeurbanne pour l'aménagement de la placette Saint Jean,
- 400 000 F à la SERL pour la participation au bilan de la ZAC "des Pentes de la Croix-Rousse",
- 1 804 188 F à l'OPAC du Rhône pour la participation à la ZAC "des Clochettes" à Saint Fons,
- 92 862 F à la SERL pour la participation au bilan de la ZAC "de Perrache" quai de Saône,
- 810 000 F à la SERL pour la participation au bilan de la ZAC "des Pesselières" à Mions.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,